

CRDP - Centre de recherche en droit privé Pierre Kayser

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRDP - Centre de recherche en droit privé Pierre Kayser. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02035179

HAL Id: hceres-02035179

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035179

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche en Droit privé - Pierre Kayser

EA 2184

sous tutelle des établissements et organismes :

Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Décembre 2010

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche en Droit privé - Pierre Kayser

EA 2184

sous tutelle des établissements et organismes :

Université Paul-Cézanne Aix-Marseille 3

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010

Unité

Nom de l'unité : Centre de Recherche en Droit privé - Pierre Kayser

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 2184

Nom du directeur : M. Emmanuel PUTMANN et Mme Isabelle BARRIERE-BROUSSE

Membres du comité d'experts

Président :

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1, représentant le CNU

Experts :

Mme Pascale DEUMIER, Université Lyon 3

M. Manuel GROS, Université Lille 2

M. Christophe RADE, Université Bordeaux 4

M. Jean-François SEUVIC, Université Nancy 2

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg

M. Daniel TOMASIN, Université Toulouse 1

Représentants présents lors de la visite

Déléguée scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilbert ORSONI, Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille

M. Alexis BUGADA, Assesseur à la recherche du Vice-Président du CS

Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le jeudi 9 décembre 2010, dans les locaux de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence en présence de l'ensemble des enseignants-chercheurs du Centre Pierre Kayser. Dans un premier temps, le directeur, M. E. PUTMAN, a fait un exposé expliquant l'ensemble des réalisations et projets du Centre ainsi que son mode de fonctionnement. Dans un second temps, le président du comité d'experts a introduit une discussion très libre avec l'ensemble des enseignants-chercheurs présents et les membres du comité. Les réponses étaient données soit par le directeur soit par la directrice adjointe soit par un membre de l'équipe. A la suite de cet échange, nourri et cordial, eut lieu l'audition à huis clos des doctorants rattachés à ce Centre. Les doctorants sont apparus très satisfaits de leurs conditions d'encadrement et de participation à la vie de l'équipe. L'ensemble de la visite s'est déroulée dans un climat de confiance.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Centre Pierre Kayser a pris la relève du centre de recherches de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ), en 2003. Comme ce dernier était, naturellement, focalisé sur les procédures judiciaires, le nouveau centre a décidé d'étendre ses activités à l'ensemble du droit privé, en particulier dans le domaine des obligations (responsabilité civile et contrats) et du droit de la famille et des personnes. De ce fait, plusieurs Masters 2 ont été adossés à ce Centre : le master 2 « Contentieux et voies d'exécution » avec un parcours recherche et un parcours professionnel, et le master 2 recherche « Droit privé fondamental ». Le centre accueille aussi un DU « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs ». A partir de là, le Centre s'est accru de recherches en droits fondamentaux et en droit international privé pour offrir des axes de recherches variés et fournis. Il demande dans le prochain contrat la création d'un master 2 « Protection des majeurs ».

Lors du contrat quadriennal qui s'achève, le Centre Kayser était organisé en cinq équipes internes (sachant qu'un enseignant-chercheur peut être rattaché à plusieurs équipes internes) ou axes de recherches :

axe 1 « justice et procédures » ;

axe 2 « personnes et famille » ;

axe 3 « droit international privé » ;

axe 4 « droit des contrats et de la responsabilité » ;

axe 5 « droits fondamentaux ».

En ce qui concerne le projet, le Centre maintient l'organisation antérieure en cinq axes tout en essayant de renouveler leurs objectifs et il superpose trois projets scientifiques communs à l'ensemble des équipes :

- organiser un cycle de conférences sur les thèmes « droit civil et droit processuel, interne et international, droits fondamentaux » ;

- mettre en place un atelier de méthodologie de la recherche ;

- développer un projet de politique internationale collectif dans une perspective euro-méditerranéenne en droit international privé et en droit de la famille.

- Equipe de Direction :

A la suite Mme Anne LEBORGNE, le centre est dirigé depuis 2008 par M. Emmanuel PUTMAN ayant pour directrice adjointe Mme Isabelle BARRIERE-BROUSSE (même date). S'ajoute une secrétaire à mi-temps.

Une Charte scientifique générale a vocation à être adoptée au sein du Centre. Elle aura pour objectif de fixer les objectifs d'une recherche dans l'équipe.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	12	12
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	10	6
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0,5	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	32	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le Centre Pierre Kayser est un centre de réelle qualité. Ses chercheurs sont connus et leurs publications régulières et d'excellence. Toutefois, il est patent qu'il s'est composé par strates en partant de l'ancien centre de recherche de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ). Il s'ensuit qu'il ne recoupe pas l'intégralité du droit privé et qu'il présente le défaut d'être apparu par juxtaposition plus que par structuration. Il est tout à fait frappant, par exemple, de constater qu'un chercheur de talent participe tant aux travaux de ce centre que de celui, par exemple, de droit pénal auquel il est pourtant exclusivement rattaché de façon très claire ; ou encore qu'une partie considérable de l'étude du droit des obligations échappe au Centre Kayser pour relever du Centre de Droit économique (CDE). Par ailleurs, il est particulièrement instructif que le thème des droits fondamentaux se retrouve dans un Centre de droit privé alors même que, par nature, la discipline est transversale.

- Points forts et opportunités :

Il est évident que ce centre accueille des chercheurs reconnus et de qualité. On notera une pyramide des âges intéressante et gage de dynamisme futur. L'équipe est liée à la revue Revue Juridique Personnes Famille (RJPF, éd. Lamy) par des chroniques importantes. Une telle revue est un outil intéressant de valorisation de la recherche pour une équipe. Les colloques sont réguliers et attractifs. Le vivier des doctorants et la gestion de l'encradement ne suscite aucune préoccupation, au contraire. L'équipe fait preuve d'un dynamisme réel.

- Points à améliorer et risques :

Le problème principal du Centre Kayser est d'être une sorte de bouquet plutôt que d'une belle plante aux nombreuses ramures et boutures. Or, tout le droit privé ne se retrouve pas dans ce centre : il est au contraire partagé entre plusieurs unités de recherche. S'ajoute à cela – et ce point est primordial – qu'il y a une anomalie à voir un professeur important en droit civil se partager entre deux équipes (le Centre de droit privé et celui de droit pénal).

Il y a une nette discordance entre certains axes « puissants » : « personnes et familles » ou « contrats », et les autres qui semblent plus « unipersonnels ». Plus généralement, il paraît difficile de maintenir cinq axes de recherche, auxquels s'ajouteront trois axes communs dans le projet, dans une équipe de douze membres. Le risque d'une dispersion de la recherche est réel ainsi que le manque de lisibilité.

- Recommandations :

Le comité d'experts recommande de :

- resserer les axes de recherche ;

- renforcer l'axe « droit international » par une implication plus importante de tous les membres de l'équipe ; il pourrait, éventuellement, constituer la thématique commune de l'équipe de façon plus visible que dans le projet ;

- dynamiser les liens avec la RJPF afin qu'elle puisse être un véritablement outil de valorisation de la recherche ;

- réfléchir à la constitution d'un unique centre de « droit privé et sciences criminelles ».

- Données de production :

(cf.http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de produisants parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	11
A2 : Nombre de produisants parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	4
A3 : Taux de produisants de l'unité [A1/(N1+N2)]	92%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	18

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le Centre Kayser a développé cinq axes de recherche (la présence d'informations plus détaillées dans le dossier aurait été souhaitable) :

axe 1 « justice et procédures » : les recherches ont reposé sur la publication de contributions par différents membres de l'équipe (ACL 55, ACTN 3, OS 13, DO 1), la participation à des colloques du cycle « Droit et procédures » organisés, notamment, par la Cour de cassation et l'organisation d'un colloque sur le thème « Les obstacles à l'exécution forcée : permanence et évolution » ;

axe 2 « personnes et famille » : l'axe s'appuie sur de nombreuses publications individuelles, l'animation de chroniques à la RJPF (ACL 15, ASCL 2, ACTN 8, INV 1, OS 7) mais, également, sur l'organisation de deux colloques, l'un sur le « droit international privé de la famille en 2007 (en collaboration avec l'axe « droit international »), l'autre sur « le nouveau droit des incapacités » en 2008 (travaux publiés). A été mise en place une collaboration avec le Groupe de Recherche et d'Etudes en Droit de l'Immobilier, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Construction (équipe interne CREDI) sur le thème de « l'immeuble et de la famille » (publication d'un ouvrage collectif) ainsi qu'une collaboration interdisciplinaire avec le Laboratoire Interdisciplinaire Droit et Mutations Sociales (LIDEMS) pour un colloque international sur les « rapports parents-enfants en quête de repères » ;

axe 3 « droit international privé » : un certain nombre de publications individuelles (ACL 5, ACTI 3, ACTN 5, OS 2) ont été réalisées ainsi qu'un colloque sur le droit international de la famille (en collaboration avec l'axe « personnes et famille ») et, en 2010, un colloque consacré au 20e anniversaire de la Convention de New-York sur les droits de l'enfant ;

axe 4 « droit des contrats et de la responsabilité » : les publications au titre de cet axe sont importantes (ACL 29, ACTN 2, OS 11, DS 2), notamment au travers de chroniques tenues dans la Revue des Contrats (revue de référence en la matière) ; un colloque en 2010 sur l'efficacité du contrat a été organisé avec la participations d'intervenants étrangers reconnus ;

axe 5 « droits fondamentaux » : des publications ont été réalisées (ACL 11, ACN 1, ASCL 1, INV 1, OS 1), une chronique est tenue à la RJPF sur les droits fondamentaux des personnes et un colloque a été organisé sur le 20e anniversaire de la Convention de New-York sur les droits de l'enfant (en collaboration avec l'axe « droit international privé »).

De façon plus collective, l'ensemble de l'équipe a participé, sous le pilotage du Laboratoire de Théorie du droit, à un appel d'offre de la Mission de recherche « Droit et Justice » consacré au thème de « l'émergence de la culture juridique européenne », appel d'offre qui s'est traduit par un rapport et l'organisation d'un colloque international (2009, avec publication des travaux).

La qualité individuelle des productions est très bonne. Les thèses soutenues sont, généralement, de qualité et les docteurs de l'équipe obtiennent souvent la qualification de maître de conférences auprès du CNU et/ou un résultat positif au concours d'agrégation. Les colloques sont de qualité également, mais il serait parfois utile de les coordonner avec certains colloques organisés dans des universités proches. Certains membres de l'équipe sont très impliqués dans le fonctionnement de revues ou la production d'ouvrages reconnus.

Les thématiques abordées avec succès sont pertinentes tout en balayant le champ classique du droit civil sans faire preuve d'une originalité exacerbée. L'autonomie de l'axe de recherche « droit international privé » peut être discutée, dans la mesure où ses travaux paraissent très fortement liés aux thématiques « personnes » et « famille » constitutives elles-mêmes d'un axe de recherche.

Des collaborations ponctuelles, notamment dans le cadre de contrats de recherche, existent avec d'autres équipes de la Faculté d'Aix. Néanmoins, le Centre n'a que très peu développé des relations contractuelles de façon autonome ou en jouant le rôle de pilote.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le centre Kayser a une bonne assise locale et régionale, notamment auprès des professionnels du droit (magistrats, avocats), qui lui vient principalement de ses liens anciens avec l'Institut d'Etudes Judiciaires. Il faudra dans l'avenir exister plus distinctement afin d'acquérir une plus grande visibilité. La reconnaissance nationale est aussi réelle au travers de ses membres. Cependant, le périmètre restreint du Centre, encore trop confiné dans les thématiques liées au « droit des personnes, au droit de la famille et aux droits fondamentaux », ne lui permet pas de recouvrir l'ensemble du droit privé dont des pans se retrouvent dans d'autres équipes de recherche d'Aix. Les relations internationales, en revanche, semblent assez réduites. L'équipe est composée de « civilistes » reconnus et aux qualités et productions scientifiques certaines, mais semble demeurer un assemblage d'individualités. Dès lors, le rayonnement et l'attractivité pourraient apparaître comme étant plus le fait de certains membres que de l'équipe en tant que telle.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :

La gouvernance repose sur le directeur et la directrice-adjointe et sur les responsables de chaque axe. Il conviendrait de créer une structuration qui, actuellement, semble faire défaut : il faudrait instituer un conseil de laboratoire qui puisse être un lieu de discussion et de décision avec éventuellement un représentant des étudiants. Cela permettrait peut-être de lancer des projets plus collectifs et d'une plus grande originalité.

Le Centre Kayser est impliqué dans la formation par la recherche en offrant son soutien à ses membres non HDR afin de présenter l'habilitation. En ce qui concerne l'encadrement doctoral qui est une priorité de l'équipe, les doctorants sont fortement incités à publier au Bulletin d'Aix (revue de doctrine et de jurisprudence à comité de lecture à partir de 2010) et à participer à des tables rondes relatives à la méthodologie de la recherche juridique, qui sont organisées avec les enseignants-chercheurs et qui permettent d'aborder collectivement les thématiques des thèses en cours. Le centre Kayser prépare également ses docteurs aux concours de recrutement (qualification MCF, agrégation) avec des succès.

Enfin, les membres du Centre sont impliqués fortement dans la formation de niveau Licence et Master, particulièrement en master 2 (trois sont responsables de M2 dont 2 sont directement rattachés au Centre) et dans des formations continues auprès de professionnels du droit (avocats, huissiers).

- Appréciation sur le projet :

Le projet est, d'abord, celui de chaque axe de l'équipe :

axe 1 « justice et procédures » : il s'agit de poursuivre les études déjà menées, particulièrement en matière de « voies d'exécution » (étude de l'impact d'une éventuelle codification ; étude de la coopération judiciaire européenne en matière civile) ; d'organiser une étude et un colloque en collaboration avec l'axe « droits fondamentaux », consacrés aux «modèles de justice en Amérique du nord et en Europe », ce projet étant ouvert aux aspects philosophiques et culturels de la question ;

axe 2 « personnes et famille » : il s'agit de réaliser une étude centrale qui aura pour thème « les facteurs de mutation du droit de la famille » avec l'organisation d'un colloque sur « les mutations du contentieux familial » en collaboration avec l'axe « justice et procédures » et d'un autre colloque, en partenariat avec l'axe « droit international privé », relatif aux « obligations alimentaires en droit interne et international » ;

axe 3 « droit international privé » : il s'agit de développer une étude principale sur la question de l'européanisation du droit international privé au travers de thèmes liés aux personnes et à la famille (cf. colloque organisé avec l'axe « personnes et famille » sur les révisions de plusieurs traités européens régissant ces questions ; recherche relative à la notion de « patrimoine familial » en droit européen), mais aussi de thèmes liés aux droits des contrats (cf colloque en partenariat avec l'axe « droit des contrats et dela responsabilité » sur la révision des règlements Rome I et II) ;

axe 4 « droit des contrats et de la responsabilité » : il s'agit d'aborder deux thèmes, le premier relatif à « l'internationalisation du droit des contrats et de la responsabilité » en partenariat avec l'axe « droit international privé » (cf. supra axe 3), le second - relevant de l'analyse méthodologique en droit des contrats - relatif à la notion de « remedies » connue en droit anglo-saxon et qui pourrait trouver une traduction en droit français ;

axe 5 « droits fondamentaux » : il s'git d'organiser deux colloques, l'un consacré aux « droits fondamentaux des personnes privées de liberté » en partenariat avec le Centre de recherche en matière pénale, l'autre aux «modèles de justice en Amérique du nord et en Europe » (cf. supra axe 1).

Enfin, à ces projets envisagés dans le cadre des cinq axes viendraient s'ajouter trois projets scientifiques communs à l'ensemble des équipes :

- organiser un cycle de conférences sur les thèmes « droit civil et droit processuel, interne et international, droits fondamentaux » ;

- mettre en place un atelier de méthodologie de la recherche afin de développer « la synergie scientifique interne » ;

- développer un projet de politique internationale collectif dans une perspective euro-méditerranéenne en droit international privé et en droit de la famille (le thème ne paraît pas fixé).

En définitive, le projet du Centre semble s'inscrire dans la continuité de l'acquis et innove assez peu dans l'ensemble. Ainsi, sont évoquées, dans le projet, des activités récurrentes d'une équipe de recherche (conférences, colloques) qui présentent une originalité insuffisante. On observera qu'il s'agit plus de projets en correspondance avec les divers axes du Centre que d'un projet fédératif. Le projet repose encore trop sur la juxtaposition de divers projets de différentes équipes que sur un socle commun. De plus, on perçoit les forces et l'influence de certains axes (axes 1, 2 et 4) par rapport à d'autres (axe 3 et 5) qui paraissent davantage apporter leur éclairage (certes, scientifiquement important) aux recherches des premiers que développer des recherches autonomes et singulières. Dans l'avenir, une réorganisation interne pourrait être envisagée utilement avec un resserrement du nombre d'axes. Cependant, la question du nombre des membres rattachés au Centre et d'éventuels recrutements est capitale, notamment face à d'autres équipes. Dans cette perspective, il pourrait être pertinent d'envisager la fusion du Centre de recherche en droit privé-Kayser avec le Centre de recherche en matière pénale-Boulan afin d'obtenir une masse critique qui sera difficile à atteindre par chacun des deux centres séparément. Les forces vives existent dans les deux centres et leur synergie ne pourrait que conduire à une vraie excellence dans le périmètre de la section 01 du CNU.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
CRDP - Centre de Recherche en Droit Privé Pierre KAYSER	**A+**	**B**	**B**	**B**	**B**

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques

(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	**34**	**82**	**22**	**52**	**57**	**29**	**276**
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations
SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
SHS3 Espace, environnement et sociétés
SHS4 Esprit humain, langage, éducation
SHS5 Langues, textes, arts et cultures
SHS6 Mondes anciens et contemporains

Le Président

APPENDICE

S2UR120001685 - CRDP –
Centre de Recherche en Droit Privé Pierre KAYSER - 0132364Z

Réponse du directeur d'unité : Emmanuel PUTMAN

Le Centre Pierre Kayser prend acte des observations du comité d'experts présidé par M. Bernard Beignier. Le rapport du comité d'experts préconise la fusion entre le Centre Pierre Kayser et le Centre de recherche en matière pénale Fernand Boulan. En accord avec le Centre Fernand Boulan, le Centre Pierre Kayser élabore les modalités de cette fusion.

Le regroupement des deux centres, qui va se faire dans le consensus, nécessite une nouvelle gouvernance, une nouvelle organisation, ainsi qu'un projet de recherche fédératif permettant la synergie des membres de ce nouveau laboratoire de droit privé et de science criminelle.

Les équipes existantes vont structurer, d'ici la fin du contrat quadriennal en cours, le nouveau laboratoire afin qu'il soit opérationnel dès le commencement du prochain contrat quadriennal.

L'intitulé du laboratoire sera : **Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles.**

Marc PENA

Président de l'Université Paul Cézanne

3, avenue Robert Schuman – 13 628 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. : 04 42 17 27 21 – Fax : 04 42 17 25 46